



UNIVERSITÉ MONTESQUIEU
BORDEAUX IV



UNIVERSITÉ DE
BORDEAUX



Faculté de Droit
& Science Politique



25^e colloque de l'Association des juristes en urbanisme
et construction d'Aquitaine (AJUCA)

La protection du patrimoine à l'épreuve de la densification

amphi Duguit, Pôle juridique et judiciaire, 35 place Pey-Berland, Bordeaux

Contact : Benjamin QUERE, Président AJUCA promotion 2012-2013
06 72 46 61 43.

jeudi
28 mars
2013
9h-17h



La protection du patrimoine

Petit-déjeuner d'accueil

9h

Allocution d'ouverture

Christian GRELLOIS, professeur, directeur du master 2 Droit de l'urbanisme, de la construction et de l'immobilier.

Benjamin QUERE, président de l'Association des juristes en urbanisme et construction d'Aquitaine (AJUCA).

- Partie 1 -

Quels moyens de densification face à la protection du patrimoine ?

I. L'urbanisme de projet au service de la conciliation des enjeux patrimoniaux et de densification.

Quelles réglementations ?

9h15

Quels moyens juridiques à la disposition de cette conciliation ?

Yohann CHATELIER, urbaniste, codirecteur du cabinet Metropolis.

Quel intérêt patrimonial ?

9h45

Comment l'Etat intervient face à un tel enjeu ?

Alain RIEU, conservateur des monuments historiques, DRAC Aquitaine.

10h05

Quelles prises de position par le constructeur ?

Bertrand PERRET, avocat du groupe Compagnie immobilière de la restauration (CIR)
Un responsable du service de promotion immobilière, DOMOFrance

II. Construction, reconstruction, réhabilitation : quel avenir pour le patrimoine ?

Quels enjeux environnementaux ?

10h35

Les objectifs de performances énergétiques du bâti construit ou reconstruit engagent-ils à repenser le patrimoine ?

Raphaël ROMI, professeur, doyen honoraire, avocat, cabinet ANTELIS.

10h55

L'intérêt environnemental exige-t-il de réussir cette densification ?

David MIET, architecte-urbaniste, cofondateur et animateur de la démarche BIMBY.
Pause

Le cas bordelais

11h30

Comment la ville de Bordeaux arrive-t-elle à conserver son patrimoine tout en satisfaisant son projet urbain ?

Elizabeth TOUTON, adjointe au maire de Bordeaux en charge du logement, de l'aménagement du territoire et des transports..

à l'épreuve de la densification

- 12h **TABLE RONDE**
Peut-on dire qu'actuellement « patrimoine » et « densification » sont des notions conciliables ?
Elizabeth TOUTON, Raphaël ROMI, David MIET, Alain RIEU, Olivier BONNEAU, Bertrand PERRET
- 13h *Pause déjeuner*

- Partie 2 -

Jusqu'où la densification s'affranchit-elle des objectifs patrimoniaux ?

I. La protection du patrimoine implique-t-elle de repenser la densification ?

Quelle densification ?

- 14h30 **Quelles attentes pour la densification : une densification vertueuse ?**
Vincent FELTESSE, président de la Communauté urbaine de Bordeaux et député de la 2e circonscription de la Gironde

Quelle fiscalité ?

- 15h **La fiscalité immobilière applicable en zone patrimoniale favorise-t-elle la densification ?**
Tristan LE SCOUËZEC, avocat Associé, cabinet LEZENN - spécialiste en droit fiscal, membre de l'Institut des avocats conseils fiscaux (IACF)

II. La protection du patrimoine : un frein à la densification ?

L'UNESCO

- 15h20 **Comment le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO s'articule-t-il avec le développement d'un projet urbain ?**
François GONDRAN, architecte des Bâtiments de France, région Aquitaine.

Quelle adaptation des règles d'urbanisme ?

- 15h40 **La réglementation en matière d'urbanisme se révèle-t-elle être limitative des objectifs de densification ?**
Sébastien ELLIE, avocat à la Cour, cabinet DS Avocats – spécialiste du droit de l'urbanisme.

- 16h-17h **TABLE RONDE**
Les intérêts sociaux-économiques du développement des villes doivent-ils prendre le pas sur l'enjeu patrimonial ?
François GONDRAN, Corinne LANGLOIS, Tristan LE SCOUËZEC, Sébastien ELLIE, David MIET, Raphaël ROMI

La protection du patrimoine à l'épreuve de la densification

28 mars 2013

Amphi Duguit, Pôle juridique et judiciaire,

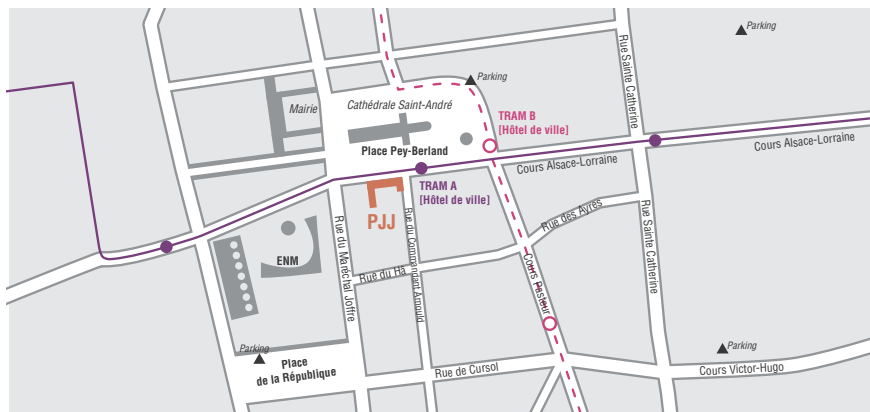
Université Montesquieu - Bordeaux IV, 35 place Pey-Berland, Bordeaux

Tarif et droit d'entrée

Le colloque de l'AJUCA est gratuit pour tous.

Toutefois, pour les professionnels désireux de valider une journée de formation, le droit d'inscription (7 heures validées) est de 80 euros.

Venir au Pôle juridique et judiciaire



Avec la participation de



AJUCA, Association des juristes en urbanisme et construction d'Aquitaine

avenue Léon Duguit - 33608 Pessac Cedex

ajuca@u-bordeaux4.fr - <http://ajuca.u-bordeaux4.fr>